

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU DOUBS PORTANT SUR L'ANNEE 2016**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la Commission de surendettement des particuliers du Doubs est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la Commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Depuis 2 ans, le nombre de dossiers déposés dans le département du Doubs est en baisse : 1538 dossiers ont été déposés en 2016 soit une inflexion des dépôts de -11.6%, après une variation de -10.4% en 2015. Le département du Doubs est ainsi dans la tendance observée dans la région Bourgogne-Franche-Comté (-10.6%) et sur l'ensemble du territoire (-10.6%). Après une hausse constante ces dernières années, la proportion de dossiers redépôts est restée stable entre 2015 et 2016. La volonté constante de la Commission de rechercher des solutions pérennes commence à porter ses fruits. Le nombre de dossiers redépôts reste cependant élevé, soit 44 % des dossiers déposés sur les 9 premiers mois de 2016. Les redépôts faisant suite à une suspension provisoire d'exigibilité des créances ne représentent que 7.6% des dépôts (5.3% en 2015), les autres motifs sont principalement des changements dans la situation des débiteurs tant au niveau professionnel que familial.

Recevabilité et orientation

1414 dossiers ont été présentés à la Commission du Doubs pour examen de la recevabilité, soit une diminution de 23.7 % par rapport à 2015.

10.4% des dossiers recevables sont des dossiers avec un bien immobilier, résidence principale : proportion constante par rapport à 2015 (10.8%). 50% des dossiers recevables présentent une capacité de remboursement négative (53% en 2015).

Deux dossiers sur trois, déclarés recevables par la Commission ont été orientés vers une procédure de réaménagement des dettes (procédure amiable, mesures immédiates). Le solde a été orienté vers une procédure de rétablissement personnel, avec ou sans liquidation judiciaire.

En 2016, 81 dossiers ont été déclarés irrecevables à la procédure (contre 99 en 2015, soit une baisse de 18.9%)

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

1620 dossiers ont été traités en 2016 par le secrétariat de la Commission du Doubs, en baisse de 23.1% par rapport à 2015.

Près de 55% de ces dossiers ont fait l'objet d'un réaménagement de dettes ; la part des Mesures Imposées ou Recommandées (MIR) est en hausse (79.2% des réaménagements contre 78 % en 2015). 72 % des MIR sont élaborées immédiatement (contre 63.9% en 2015).

31.4% des dossiers traités ont été orientés vers des mesures de rétablissement personnel (37.6% en 2015). Les dossiers qui ont nécessité une liquidation judiciaire représentent moins de 3% des mesures de rétablissement personnel.

Mesures pérennes et mesures provisoires

En 2016, le taux de solutions pérennes s'établit à 77.3 % (80.6 % pour la région BFC et 82.0% au niveau national) : 507 mesures de rétablissement personnel ont été prononcées et sur les 705 mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) élaborées, 446 ont constitué une solution durable (y compris avec des effacements partiels en fin de plan). Les MIRI consistant en des mesures provisoires ou en une suspension d'exigibilité des créances pour vente du bien immobilier ou pour permettre aux débiteurs de retrouver un emploi représentent 36.7 % du total des MIRI (29.2% en 2015) soit une hausse en nombre de 6.6%.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	1 rencontre des juges du département en charge du surendettement avec les membres de la Commission
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	2 réunions 53 travailleurs sociaux ou assimilés rassemblés	-2 journées de présentations de la procédure de surendettement aux travailleurs sociaux de Conseil Départemental du Doubs (1 à Besançon et 1 à Montbéliard) – avec la participation de la DDFIP du Doubs.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	2 réunions 50 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	-Une rencontre avec la présidente de l'UDCCAS du Doubs -présentation de la Procédure du Droit au Compte lors d'une journée de travail de l'UDCCAS sur l'accès au droit.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 réunion 22 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	-présentation de la procédure de surendettement aux bénévoles des associations Budget Conseil et UDAF
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 réunion Notaires	-intervention lors de l'AG annuelle de la Chambre Régionale des Notaires de Franche-Comté
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 réunion 50 travailleurs sociaux ou assimilés rassemblés	-1 formation aux élèves de l'institut régional de Formation des Travailleurs Sociaux (IRTS) – présentation de la procédure de surendettement

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR, la convention signée avec la CCAPEX prévoit l'envoi mensuel d'un fichier au correspondant du Doubs de la CCAPEX, comprenant la liste des dossiers déclarés recevables par la Commission et présentant une dette locative.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Absences de réponses de certains créanciers qui conduisent à des échecs et à l'allongement de la procédure par la phase MIR.
- Transmission par un créancier de la gestion de sa dette à un autre organisme en cours d'instruction du dossier, ce qui conduit à l'allongement des délais de traitement.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

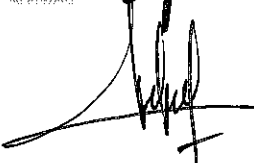
- Les établissements bancaires teneur de compte n'appliquent que très rarement les dispositions prévues dans l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les banques et leurs clients surendettés : notamment l'information du débiteur quant aux effets de la procédure ou le maintien des moyens de paiement.
- L'accompagnement et le suivi budgétaire des personnes surendettées (recommandation faite au juge, suivi social...) reste encore très limité.
- Problème de la recevabilité à la procédure de surendettement pour les anciens professionnels ayant une dette professionnelle type RSI, qui est considérée comme une dette personnelle par la procédure collective et les juges.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Avec les Tribunaux :
 - o Orientation en PRP avec LJ : dossier quasi systématiquement renvoyé à la commission pour traitement classique
 - o Refus d'homologuer certaines Recommandations d'Effacement des Dettes pour des dossiers dont l'endettement est faible, ou compte tenu du jeune âge des débiteurs, avec un renvoi à la Commission pour un traitement classique.
 - o Les recours des créanciers-bailleurs, donnent lieu quasi systématiquement à un renvoi du dossier à la Commission pour mise en place d'un plan avec mensualités, malgré une capacité négative.
 - o Les recommandations de suivi budgétaire et social préconisées par la Commission lors d'une RED ne sont jamais suivies d'effet.

Date:

8 février 2017



Le Secrétaire de la Commission



Raphaël BARTOLT

Le Président de la Commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2016³

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1538	1739	-11.56%
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	158	206	
• dont proportion de redépôts (données de janvier à septembre)	44%	44%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (données de janvier à septembre)	7.6%	5.3%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	1414	1853	-23.7%
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1339	1767	-24.2%
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	147	201	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	50%	53%	
Dossiers irrecevables (A)	81	99	-18.2%
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	1355	1788	-24.2%
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	494	755	-34.67%
• vers une procédure de réaménagement de dettes	861	1033	-16.7%
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	507	786	-35.5%
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	494	769	-35.8%
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	13	17	-23.5%
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	890	1067	-16.6%
Plans conventionnels conclus	185	235	-21.3%
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	127	169	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	19	19	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	81	110	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	31	47	

³ France métropole et hors métropole

Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	705	832	-15.26%
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	23	37	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	17	7	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	13	6	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	508	532	-4.5%
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	259	243	+6.6%
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	108	129	-16.3%
Autres sorties (E)	34	25	+36.0%
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	1620	2106	-23.1%
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nb)	5	10	-50.0%
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	878	1072	-18.1%

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données Commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	7.6 %	11.0 %	10.9 %
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	31.4 %	34.1 %	36.1 %
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	11.4 %	11.9 %	10.7 %
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	12.2 %	13.5 %	12.3 %
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	31.4 %	25.1 %	25.6 %
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	6.0 %	4.3 %	4.5 %
Taux de solutions pérennes	77.3 %	80.6 %	82.0 %

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Commission de surendettement des particuliers du Doubs	Dettes financières	45 623,28	1198	5677	78,90%	38 082,87	89,40%	4,74
	Dont Autres dettes financières	986,48	727	930	1,71%	1 356,92	54,25%	1,28
	Dont Dettes financières consommation	22 888,87	1091	4352	39,59%	20 979,72	81,42%	3,99
	Dont Dettes financières immobilières	21 747,92	219	395	37,61%	99 305,59	16,34%	1,80
	Dettes de charges courantes	6 396,47	1101	4442	11,06%	5 809,69	82,16%	4,03
	Autres dettes	5 801,89	779	1812	10,03%	7 447,87	58,13%	2,33
	Endettement global	57 821,64	1340	11931	100,00%	43 150,47	100,00%	8,90
Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Dettes financières	298 584,24	7640	35847	78,58%	39 081,71	88,82%	4,69
	Dont Autres dettes financières	6 359,81	4674	6054	1,67%	1 360,68	54,34%	1,30
	Dont Dettes financières consommation	142 117,57	6849	26883	37,40%	20 750,12	79,62%	3,93
	Dont Dettes financières immobilières	150 108,87	1606	2910	39,51%	93 466,29	18,67%	1,81
	Dettes de charges courantes	40 809,14	7156	31271	10,74%	5 702,79	83,19%	4,37
	Autres dettes	40 589,03	5035	11563	10,68%	8 057,40	58,53%	2,30
	Endettement global	379 962,41	8602	78681	100,00%	44 171,40	100,00%	9,15

RS
7/2